

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

-----

**E.29**

**Acquisition parcelle lieudit « Jettins de la Filhole » - cadastrée HN n° 22**

Monsieur LABARDIN rappelle au Conseil Municipal l'action engagée sur le site de la FILHOLE afin d'y réaliser un espace de loisirs et de sports.

Dans le cadre de la poursuite du projet d'aménagement de la zone de loisirs de la Filhole, Monsieur PARIS François a proposé à la Commune l'acquisition de la parcelle cadastrée section HN n° 22 sise lieudit « Jettins de la Filhole », d'une superficie de 4700 m<sup>2</sup>.



Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 4 700,00 euros.

Il est également convenu avec le propriétaire qu'il doit procéder au dessouchage complet de la parcelle avant la signature de l'acte de vente.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée section HN n° 22 sise lieu-dit « Jettins de la Filhole » et appartenant à Monsieur PARIS François, domicilié 11 Lotissement des Acacias – 47430 SAINTE-MARTHE, au prix de 4 700,00 euros ;
- Dit** que la signature de l'acte de vente ne pourra intervenir qu'après dessouchage complet de la parcelle par le propriétaire ;
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître SAURS, notaire de la Commune, sis à MARMANDE, en collaboration avec Maître ALZIEU-BLANC, notaire du vendeur, sis à DAMAZAN
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 26 juin 2018



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28.10.2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.10.2018..



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET